

Paul-Etienne ANNE

Production laitière Bio

GAEC AGRI-BIO
GORGES | CENTRE MANCHE (50)

L'EXPLOITATION DEPUIS 2017

- 2 UHT installées + 1 conjointe collaboratrice
- SAU de 112 ha (98 ha de prairies)
- Production laitière : 260 000 L
- Mode de commercialisation :
 - Lait : coopérative Isigny Sainte Mère
 - Réformes : Agrial
- 60 VL + UGB génisses
- Sols limono-sableux
- Conversion bio : 2002 & 2011



OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

- Mettre en place un système autonome et productif
- Pouvoir se libérer du temps

ATOUTS	CONTRAINTE
<ul style="list-style-type: none"> • Ferme déjà en bio : Système du cédant sécurisant pour une installation en système pâturant en agriculture biologique • Cheptel adapté au pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression foncière importante

TYPE DE REPRISE :

- ▶ Transmission HCF
- ▶ Installation familiale à 22 ans

Reprise de la ferme en 2017

CHRONOLOGIE INSTALLATION GAEC AGRI-BIO



OBJECTIFS D'INSTALLATION

- Continuer le système bio et pâturant mis en place par le cédant.
- Conserver un confort de travail : être capable de se libérer du temps.

DÉROULEMENT DE LA TRANSMISSION

► **Septembre 2013 à juin 2015** | Paul-Etienne en BTS ACSE au lycée agricole de Coutances.

► **2013** | Yves ANNE, le papa de Paul-Etienne, apprend que Francis COUILLARD réfléchit à la transmission de sa ferme. Leurs fermes laitières bio sont distantes de 8 km et ils font partie du même groupe Civam. Il informe Francis que son fils est intéressé par la reprise de sa ferme après son BTS.

► **Hiver 2014** | Paul-Etienne rencontre Francis.
 • **Projet de reprise en juillet 2016**, avec un contrat de parrainage de septembre 2015 à juillet 2016.
 • **Contrat de parrainage refusé** car Paul-Etienne s'installe en GAEC avec ses parents.

► **Septembre 2015 à novembre 2017** | Paul-Etienne salarié à mi-temps de la ferme de Francis et à mi-temps de celle de ses parents.

► **Hiver 2015-2016**
 • **Stage 21h** avec la FRCivam. Préparation juridique, administrative.
 • **Demande d'autorisation d'exploiter.**

► **Mars 2016** | décision du report de la date d'installation.

► **Mars 2017** | promesses de bail avec le syndicat d'eau et les propriétaires.

► **Septembre 2017** | Demande DJA.

► **1^{er} décembre 2017** | Installation de Paul-Etienne. Association avec Yves ANNE : création du GAEC Agri-Bio. Laurence ANNE devient conjointe collaboratrice. Changement de laiterie : livraison du lait à la coopérative Isigny Ste Mère dont les parents sont coopérateurs.

Bail rural environnemental (BRE)

Cahier des charges :

- Maintien en herbe
- Chargement < 1,4 UGB/ha
- Pas d'animaux entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier
- Fertilisation limitée à 120 unités
- Interdiction de produits chimiques de synthèse
- Conduite selon le mode AB

→ Très intéressant pour le repreneur, fermage limité à la taxe foncière. Cela a vraiment facilité l'installation.

PROJETS DE PAUL-ETIENNE

- Poursuivre le système herbager pâturant.
- Rassembler les 2 troupeaux sur le site du cédant.
- Croiser le troupeau avec une race adaptée au pâturage.
- Réfléchir à la transmission pour préparer le départ en retraite de ses parents.

OUTILS À REPRENDRE

► **Foncier** : Reprise de 39 ha sur les 60 ha du cédant :
 • 2 ha au niveau du siège d'exploitation, avec les bâtiments.
 • 21,24 ha sur périmètre AAC en bail rural environnemental. Le cédant a fait les démarches auprès du SDeau50 (syndicat d'eau) pour qu'il rachète ses terres en prairies et les mette à bail pour le repreneur. Cela a été long mais cela n'a pas retardé l'installation.
 • 16 ha en location auprès du cédant et d'un tiers.
 → Soit 3 propriétaires.
 80 % prairie permanente (dont 2 ha de marais).
 20 % prairies temporaires/cultures.

Outil :

Évaluation :

- Du cheptel et des bâtiments par le CER
- Du matériel : pour le marchand de matériel

Installations :

- 45 VL + lait PH et croisement
- Stabulation à logettes
- Salle de traite 2x6
- Bâtiments : âgés de 20 à 30 ans
- Chambre froide

Réelle volonté du cédant d'installer : évaluation de la cession « raisonnable » faite avec le CER, de façon transparente en présence du cédant, du repreneur et de son père.

Coût de la reprise :

300 000 € financés par le GAEC par emprunt :

- Bâtiment + foncier : 180 000 €
- Cheptel : 80 000 €
- Matériel : 40 000 €

Paul-Etienne achète les parts sociales : 50 000 €.

Remboursement : 250 €/mois.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Démarches administratives longues et complexes, cela a été sous-estimé par Paul-Etienne qui a reporté son installation de plus d'un an.

Chiffrage du projet d'installation fait avec le centre de gestion. Difficultés car le conseiller, n'ayant pas de référence dans les systèmes herbagers bio, ne comprenait pas le projet de Paul-Etienne.

► **Installation aidée** : 18 000 € de dotation jeune agriculteur.

BILAN TRÈS POSITIF POUR PAUL-ETIENNE

« L'installation, c'est compliqué au niveau administratif mais c'est une très belle expérience. Cela donne la possibilité de mettre ses choix en application et de confronter son projet à la réalité. Les 2 ans de salariat ont été très formateurs. La dernière année Francis m'a laissé faire mes choix. »

En résumé

- Le parcours d'installation a duré plus de 4 ans entre le début de la réflexion et l'installation.
- Départ d'un agriculteur, installation d'un agriculteur (installation aidée).
- Atouts de l'installation en GAEC : accessible financièrement et rémunération dès le 1^{er} mois.
- Tuilage via salariat pendant plus de 2 ans : déterminant.
- 21 ha en BRE par le syndicat d'eau.